**Circulaires et instructions relatives aux élections**

*Services du Conseil constitutionnel - Édition 2023*

Table des matières

[Déroulement des élections 2](#_Toc127883043)

[Présidentielles 2](#_Toc127883044)

[Législatives 2](#_Toc127883045)

[Régionales et départementales 2](#_Toc127883046)

[Nuanciers 3](#_Toc127883047)

[Machines à voter 5](#_Toc127883048)

[Listes électorales et procurations 5](#_Toc127883049)

[Organisation des primaires 5](#_Toc127883050)

[Archivages des pièces de procédure et d’organisation des élections 5](#_Toc127883051)

# Déroulement des élections

## Présidentielles

45313 Organisation matérielle et déroulement de l'élection du Président de la République

<https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/45313> (17 pages)

45318 Circulaire du 29 mars 2022 relative à l'organisation de l'élection du Président de la République dans les ambassades et les postes consulaires

<https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/45318> (36 pages)

45314 Addendum sanitaire à l'instruction INTA2207817C relative à l'organisation matérielle et au déroulement de l'élection du Président de la République

<https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/45314> (6 pages)

45286 Circulaire relative à la présentation d'un candidat à l'élection du Président de la République par les conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger et les présidents de conseil consulaire

<https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/45286> (11 pages)

45262 Instruction relative à l'envoi des formulaires de présentation d'un candidat à l'élection présidentielle

<https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/45262> (15 pages)

## Législatives

45339 Instruction relative à l'organisation matérielle et au déroulement des élections législatives 24/05/2022

<https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/45339> (18 pages)

## Régionales et départementales

45166 Instruction relative à l'organisation matérielle et déroulement des élections départementales, régionales et des élections aux assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique des 20 et 27 juin 2021 (INTA2110958C) Mise en ligne le 7 mai 2021

<https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/45166> (24 pages)

# Nuanciers

45342 Addendum à la circulaire INTA2214249C du 13 mai 2022 relative à l'attribution des nuances aux candidats aux élections législatives de 2022

<https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/45342> (3 pages)

45336 Attribution des nuances aux candidats aux élections législatives de 2022

<https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/45336> (6 pages)

Communiqué du Conseil d’Etat du 31 janvier 2020 : Suspension partielle de la circulaire relative à l’attribution des nuances politiques aux candidats aux élections municipales

Ordonnance du juge des référés du 31 janvier 2020, n° 437675 (ECLI:FR:CEORD:2020:437675.20200131)

<https://www.conseil-etat.fr/fr/arianeweb/CE/decision/2020-01-31/437675> (12 pages)

Le contentieux de la circulaire Nuançage devant le Conseil d'État

Note

Jean-Pierre CAMBY, professeur associé à l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et Jean-Éric SCHOETTL, conseiller d'État honoraire

CE, 31 janvier 2020, Mme L. et autres, n° 437675 e.a., inédite au Recueil

Rattachement PCJA : Actes législatifs et administratifs - Différentes catégories d'actes - Actes administratifs - notion - Instructions et circulaires - Circulaire du 10 décembre 2019 relative à l’attribution des nuances politiques aux candidats aux élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020 (NOR : INTA1931378J).

Analyse d'arrêt.Question de la possibilité juridique de renseigner les nuances politiques, servant à analyser les résultats des élections municipales, uniquement dans les communes d’au moins 9 000 habitants - Rappel de l'objet de la circulaire contestée - Recevabilité des demandes de référé-suspension et de la demande de référé-liberté - Appréciation de la condition d'urgence et des griefs allégués contre la circulaire par le juge des référés du Conseil d'État.

Les Petites Affiches, n° 57 (19 mars 2020), pp. 3 à 20

La circulaire Castaner et les circonstances particulières de l'espèce

Note

Benoît MONTAY, maître de conférences à l'université Panthéon-Assas (Paris II)

CE, ord., 31 janvier 2020, Mme L. et autres, n° s 437675 e.a., inédite au Recueil

Rattachement PCJA : Procédure - Procédures instituées par la loi du 30 juin 2000 - Référé suspension (article L 521-1 du code de justice administrative) - Conditions d'octroi de la suspension demandée - Constitution (art. 3 et 4) - Code des relations entre le public et l’administration (art. R. 312-7) - Délibération n° 2013-406 du 19 décembre 2013 autorisant le ministère de l’intérieur à mettre en œuvre un dispositif composé de deux traitements automatisés de données à caractère personnel ayant pour finalités la gestion des candidatures ainsi que le suivi des mandats électoraux et des fonctions électives - CE, Section, 27 janvier 1961, Sieurs Daunizeau et autres, p. 57 - CE, Section, 28 février 2001, Préfet des Alpes-Maritimes et autres, n°s 229562 e.a., p. 110.

Commentaire critique.Pertinence de l'adaptation des règles du procès administratif à l'urgence de l'espèce - Circulaire de nature réglementaire n'ayant pas fait l'objet de la publication obligatoire (art. R. 312-7 du code des relations entre le public et l’administration) et n'étant pas juridiquement opposable lors de l'introduction de la requête en référé - Juge du référé liant la recevabilité du recours à l'urgence induite par « l'échéance immédiate » des élections municipales - Notion d'acte « à vocation à faire grief » - Réflexions relatives au caractère potentiellement définitif de la mesure de suspension accordée.

Droit administratif, n° 3 (mars 2020), comm. 12

Circulaire Castaner : nuance(s)

Note

Romain RAMBAUD, professeur à l'université de Grenoble-Alpes

CE, ord., 31 janvier 2020, Mme L. et autres, n° 437675 e.a., inédite au Recueil

Rattachement PCJA : Élections et référendum - Élections municipales - Opérations préliminaires à l'élection \* Procédure - Procédures instituées par la loi du 30 juin 2000 - Référé suspension (article L 521-1 du code de justice administrative) - Conditions d'octroi de la suspension demandée - Constitution (art. 3 et 4) - Code des relations entre le public et l’administration (art. R. 312-7) - Délibération n° 2013-406 du 19 décembre 2013 autorisant le ministère de l’intérieur à mettre en œuvre un dispositif composé de deux traitements automatisés de données à caractère personnel ayant pour finalités la gestion des candidatures ainsi que le suivi des mandats électoraux et des fonctions électives - Décret n° 2014-1479 du 9 décembre 2014 relatif à la mise en œuvre de deux traitements automatisés de données à caractère personnel dénommés « Application élection » et « Répertoire national des élus » (art. 9).

Commentaire critique.Genèse du dispositif relatif au "nuançage" et contexte juridico-politique de la décision - Questions relatives à la recevabilité du référé et au contrôle de l'erreur manifeste d'appréciation dans le cadre de l'examen d'un doute sérieux sur la légalité de la décision - Problématique induite par le lien historique entre le pouvoir politique et le pouvoir électoral en France par l'entremise du ministère de l'intérieur - Portée - Préconisations.

Actualité juridique - Droit administratif, n° 18 (18 mai 2020), pp. 1006 à 1013

 Instruction relative à l'attribution des nuances politiques pour les candidats, binômes et listes de candidats aux élections départementales, régionales, des assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique des 20 et 27 juin 2021 (INTA2109901J) Mise en ligne le 3 mai 2021

<https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/45157> (11 pages)

# Machines à voter

45311 Instruction relative à l'utilisation des machines à voter à l'occasion de l'élection du Président de la République des 10 et 24 avril 2022 et des élections législatives des 12 et 19 juin 2022

<https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/45311> (10 pages)

Instruction relative à l'utilisation des machines à voter à l'occasion des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021 Mise en ligne le 14 mai 2021

<https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=45169> (11 pages)

# Listes électorales et procurations

45154 Instruction relative au vote par procuration Mise en ligne le 7 avril 2021

<https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/45154> (16 pages)

44101 21/11/2018, NOR : INTA1830120J, Instruction relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires <http://circulaires.legifrance.gouv.fr/index.php?action=afficherCirculaire&hit=1&r=44101> (54 pages)

42009 et 42092 24/03/2017, NOR JUSC1709622C & JUSC1711261C Circulaire du 24 mars 2017 (modifiée 12 avril 2017) relative à l'élection du Président de la République, aux élections législatives, à l'établissement des procurations, à l'inscription sur les listes électorales et aux permanences dans les tribunaux d'instance <http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2017/04/cir_42009.pdf> (9 pages)et <http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2017/04/cir_42092.pdf> (2 pages)

# Organisation des primaires

40630 22/06/2016, NOR INTA1603608C, Organisation d'élections primaires par les partis politiques

<http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2016/03/cir_40630.pdf> (6 pages)

# Archivages des pièces de procédure et d’organisation des élections

NOR/INT/K/04/00001/C Instruction DPACI/RES/2004/01 du 5 janvier 2004, Traitement et conservation des archives relatives aux élections politiques postérieures à 1945

<https://mobile.interieur.gouv.fr/content/download/8453/79901/file/INTK0400001C.pdf> (34 pages)

Modèle de tableau de gestion de versement des archives. Bureau des élections et des professions réglementées de la préfecture du Var 2014

<https://archives.var.fr/_depot_ad83/datas/ark_cms/_depot_arko/articles/5793/pref-election_doc.pdf> (12 pages)